

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2388

23 octobre 2007

SOMMAIRE

Advent Coral Holding S.à r.l.	114597	Majestiek International S.A.	114609
Alokan S.A.	114622	Manongue S.A.	114620
Andrews S.A.	114622	Midilux Holdings S.A.	114583
Artic Circle S.A.	114612	Monument Canal S.à r.l.	114583
Betam International S.A.	114619	Mykerinos S.A.	114620
Byblos S.A.	114615	NeWeb Holding S.A.	114610
CEREP 4 Piccadilly Place S.à r.l.	114610	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ..	114583
CEREP 4 Pic Place S.à r.l.	114610	Paoli S.A.	114618
Création Finance S.A.	114619	Pasadena S.A.	114597
DBI Finance S.A.	114620	PBB S.A.	114620
DBI Finance S.A.	114591	Pfizer Enterprises S.à r.l.	114604
DBI Finance S.A.	114591	Pfizer Enterprises S.à r.l.	114604
DD Publishing S.A.	114623	PP Holding S.A.	114578
Delta Hydrocarbons S.A.	114604	Prae Tool	114618
Diantus Holdings S.A.	114616	Pramerica Real Estate Investors (Luxem- bourg) S.A.	114578
Djoser S.A.	114624	Redmond Holdings S.à r.l.	114618
Dlux Holdco S.à r.l.	114612	Ressources Internationales S.A.	114579
Edcar Luxembourg, Sàrl	114578	Rether Participations S.A.	114623
Editis Financing S.A.	114624	RIF S.A.	114579
Esther Eight S.à r.l.	114591	Ronndriesch 123 S.A.	114623
Esther Nine S.à r.l.	114584	Rubens Investment S.A.	114610
Européenne Groupes Hotels Holding Lu- xembourg (EG2H Luxembourg)	114623	Seira S.A.	114619
Financière Saint Eloi	114591	Sethos S.A.	114615
Indictus S.A.	114589	Sisa S.A.	114579
Lush B.V. Luxembourg Branch	114590	Somesid	114589
Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding	114624	Tanis S.A.	114597
		Thiriet Luxembourg	114610

Edecar Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.233.

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance daté du 29 juin 2007 que le siège social de la Société a été transféré au: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

EDCAR LUXEMBOURG, Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113579/5480/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 28.214.

Il résulte de résolutions prises par les actionnaires de la Société le 13 septembre 2007 que:

1. M. Oliver May, demeurant à 9, Feldkirchner Weg, 85609 Dornach (Allemagne), a été nommé administrateur de la Société, avec effet au 6 août 2007, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

2. Au vu de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est composé au 6 août 2007 par M. Dirk Ruppert, M. Jobst Beckmann, M. Jan-Baldem Mennicken et M. Oliver May.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113961/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

PP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.622.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente que dans l'acte de constitution de la société PP HOLDING S.A. reçu par acte de son ministère, en date du 23 juillet 2007, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, LAC/2007/20321, une erreur s'est glissée dans la souscription - libération du capital social:

En effet il y a lieu de lire:

Version anglaise:

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

1. «DREADNOUGHT INVESTMENTS LIMITED S.à r.l.»	999 shares
2. Mr. François Reyl	1 share
Total	1000 shares

The shares have been fully paid up to 25% by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Version française:*Souscription et libération*

1. «DREADNOUGHT INVESTMENTS LIMITED S.à r.l.»	999 actions
2. Mr. François Rey	1 action
Total	1000 actions

Les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007. Référence: LSO CI/08173. - Reçu: 12 Euros.

Le Receveur: Signature.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007113645/242/34.

(070130397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Ressources Internationales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 27.078.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 août 2007 de transférer le siège social du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au: 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113662/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

RIF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 15.501.

—
Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007114290/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07677. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Sisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 131.892.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den vierzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft ST. THOMAS ASSET MANAGEMENT Ltd, mit Sitz in Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Britische Jungferninsel, eingetragen unter der Nummer 308077,

hier vertreten durch die Gesellschaft FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 34.752

welch Letztgenannte hier vertreten ist durch Herrn Carsten Söns, Jurist, beruflich ansässig in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 12. September 2007,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

1.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung SISA S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsbwicklung entgegen stehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates, beziehungsweise die zur Geschäftsführung der Gesellschaft zeitweilig Befugten, können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck die EDV-Beratung und die EDV-Entwicklung.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend euro (€ 31.000,-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn euro (€ 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II.- Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III.- Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären wird jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung von der Gesamtheit der Aktionäre vertreten; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche 10% des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Im Falle von mehreren Aktionären kann die Generalversammlung den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die ein hundert (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissig tausend euro (€ 31.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder und der Kommissare wird auf jeweils eins festgesetzt.
- 2.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Jörg Schmitt, Unternehmensberater, wohnhaft in D-56746 Kempenich, Frankenfeld 9.

- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KL CONSULT S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 83.682.

- 4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Söns, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 septembre 2007. Relation: ECH/2007/1088. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 25. September 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007114474/201/178.

(070131243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Midilux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 6.749.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire prorogée tenue le 26 juillet 2007 que les mandats des administrateurs sortants, M. Jules Henry Angel Merryweather, Président, administrateur de sociétés, demeurant au 6, chemin sous l'Eglise, 1222 Vesenaz, Suisse, M. Michael Dunkler, avec adresse professionnelle au Level 3, Connaught Offices, 185, Liverpool Street, Sydney NSW 2000, Australie, M^e Jean Wagener, avec adresse professionnelle au 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, M. Karl U. Sanne, demeurant au 28 Old Brompton Road, Unit 547 South Kensington, GB-Londres SW7 355 et M. Jean Pierson, demeurant au 7, rue de Muno, Sainte Cécile, 6820 Florenville, Belgique, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes pour les comptes annuels et de réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés, de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., «Centre Etoile» 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, ont été renouvelés pour un nouveau terme d'un an.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007114467/521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Monument Canal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.907.

Il résulte des statuts de continuité et de révision des statuts de l'associé, FIDELITY PACIFIC BANKING CORPORATION, avec siège social à Tutakimoa Road, Rarotonga, détenant 15 parts sociales de la Société, que le siège social de cet associé a été transféré, avec effet au 7 mars 2005, au Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007114466/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} septembre 2007

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Pierre Voos, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Eelko Bronkhorst, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 140, Teleportboulevard in NL-1043 EJ Amsterdam.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114480/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Esther Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.881.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

the company BLUE S.A., a «société anonyme», incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 99.145),

here represented by:

Mr Brendan D. Klapp, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a proxy dated Luxembourg, 5 September 2007.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ESTHER NINE S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The Company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any kind of securities, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has direct or indirect participating interests as well as to any group company and shareholder.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

Furthermore, the Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the 31st of December the same year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by the company BLUE S.A., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand six hundred euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at two (2), and the following persons are elected managers for an unlimited duration, with the powers set forth in article eleven (11) of the articles of incorporation of the Company:

(i) Mr Neil Medlyn, company director, born in Falmouth (United Kingdom), on 19 May 1953, residing professionally at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg;

(ii) Mr Tobias Mathews, company director, born in Nottingham (England), on 18 April 1963, residing professionally at Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands.

2.- The registered office is established at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed is drawn in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the date stated here above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

la société BLUE S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 99.145),
ici représentée par:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de ESTHER NINE S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties tant aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes qu'à toute société du groupe et à ses actionnaires.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

En outre, la société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société BLUE S.A., prénommée et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2), et les personnes physiques suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article onze (11) des statuts de la Société:

(i) Monsieur Neil Medlyn, directeur de société, né à Falmouth (Royaume-Uni), le 19 mai 1953, demeurant professionnellement au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg;

(ii) Monsieur Tobias Mathews, directeur de société, né à Nottingham (Royaume-Uni), le 18 avril 1963, demeurant professionnellement à Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands.

2.- Le siège social de la société est établi au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11318. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114482/239/289.

(070131084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Somesid, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, rue des Acacias.

R.C.S. Luxembourg B 17.510.

Conformément à ce qu'il a été acté le 23 décembre 1996 en assemblée générale extraordinaire des associés, par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange:

- HSI (AGRO) B.V. avec siège social à Amsterdam, détient 4.999 parts sociales de la société à responsabilité limitée SOMESID,

- Monsieur Pieter Rost Onnes, directeur de société demeurant à Amsterdam, détient 1 part sociale.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOMESID S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114477/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Indictus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.958.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 3 mai 2007, il a été résolu ce qui suit:

2. Approbation de la résignation de Mme Nadine Gloesener comme administrateur du Conseil d'Administration.

3. Elire M. Gilles Wecker comme nouveau administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale. (62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg).

4. Approbation de la résignation de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

5. Elire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale (11, boulevard Royal, L-2499 Luxembourg).

6. De réélire M. Mikael Holmberg et M. Pierre Arens comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

MODERN TREUHAND S.A.
M. Holmberg / G. Wecker

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on May 3, 2007 it has been resolved the following:

2. To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener, as director of the board.

3. To elect Mr Gilles Wecker as new director of the board until the next annual general meeting (62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg).

4. To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the company.

5. To elect MODERN TREUHAND S.A. as statutory auditor of the company until the next annual general meeting (11, boulevard Royal L-2499 Luxembourg).

6. To re-elect Mr Mikael Holmberg and Mr Pierre Arens, as directors of the board until the next annual general meeting.

MODERN TREUHAND S.A.
M. Holmberg / G. Wecker

Référence de publication: 2007114456/1369/32.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00214. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Lush B.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.889.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 juillet 2007, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'ouvrir une succursale au Luxembourg sous la dénomination:

LUSH B.V. LUXEMBOURG BRANCH, 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg

Objet social: Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté.

Administrateur-délégué de la succursale:

- Monsieur Karl Joseph Bygrave, demeurant 2, Wellington Road Parkstone, GB-BH14 9LF Poole Dorset.

L'administrateur-délégué aura tous les pouvoirs de gestion journalière et ceux prévus par les statuts et il pourra notamment accomplir seul tous les actes d'administration et de disposition non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Représentants de la maison mère:

Administrateurs avec pouvoir de signature individuelle:

- Mark Constantine, demeurant 24 Constitution Road, GB-BR15 0QS Poole Dorset;

- Monsieur Karl Joseph Bygrave, demeurant 2, Wellington Road Parkstone, GB-BH14 9LF Poole Dorset.

Gérants:

- Madame Simone Geeske Lefeber, demeurant 35A Goudsbloemstraat, NL-1015JJ Amsterdam, gérant résident;

- Madame Helena Zic, demeurant 27 2 Kijkduinstraat, NL-1055XP Amsterdam, gérant de catégorie B;

- Monsieur Benito Beekhoven, demeurant 23 Francisco Goyastraat, NL-1506KS Zaandam, gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114498/534/29.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

DBI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 72.674.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114451/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08572. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

DBI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 72.674.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114450/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08573. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Financière Saint Eloi, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 45.263.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 août 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Maurizio Borletti, administrateur de sociétés, demeurant 10, Hanover Street à GB-Londres W1R 9HF, de CREATION FINANCE S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT REVISION Sàrl ayant son siège social 257, route d'Esch à L-1471 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114485/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06879. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Esther Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 131.880.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

the company BLUE S.A., a «société anonyme», incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 99.145),

here represented by:

Mr Brendan D. Klapp, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated Luxembourg, 5 September 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists established a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of ESTHER EIGHT S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The Company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any kind of securities, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has direct or indirect participating interests as well as to any group company and shareholder.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

Furthermore, the Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the 31st of December the same year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by the company BLUE S.A., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand six hundred euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at two (2), and the following persons are elected managers for an unlimited duration, with the powers set forth in article eleven (11) of the articles of incorporation of the Company:

(i) Mr Neil Medlyn, company director, born in Falmouth (United Kingdom), on 19 May 1953, residing professionally at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg;

(ii) Mr Tobias Mathews, company director, born in Nottingham (England), on 18 April 1963, residing professionally at Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands.

2.- The registered office is established at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed is drawn in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the date stated here above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

la société BLUE S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 99.145), ici représentée par:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de ESTHER EIGHT S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties tant aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes qu'à toute société du groupe et à ses actionnaires.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

En outre, la société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gestion. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gestion peut être désigné par le conseil de gestion pour chaque conseil de gestion de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gestion pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gestion désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gestion.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gestion.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gestion. Le conseil de gestion peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gestion.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gestion seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gestion peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gestion.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gestion sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gestion et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gestion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gestion.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gestion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gestion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société BLUE S.A., prénommée et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2), et les personnes physiques suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article onze (11) des statuts de la Société:

(i) Monsieur Neil Medlyn, directeur de société, né à Falmouth (Royaume-Uni), le 19 mai 1953, demeurant professionnellement au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg;

(ii) Monsieur Tobias Mathews, directeur de société, né à Nottingham (Royaume-Uni), le 18 avril 1963, demeurant professionnellement à Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands.

2.- Le siège social de la société est établi au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11317. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114484/239/289.

(070131082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Tanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.370.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114501/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08570. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070131192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pasadena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114506/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08908. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070131190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Advent Coral Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.865.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT CORAL (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Island, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES, P.O Box 309, Georgetown, Grand Cayman and registered with the Registrar of Companies under number 195198,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 17 September 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ADVENT CORAL HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by ADVENT CORAL (CAYMAN) LIMITED, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Mr Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England;
 - Mr François Bourgon, company director, born on 29 December 1969 in Phalsbourg, France, with professional address at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT CORAL (CAYMAN) LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée et régie selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES, P.O Box 309, Georgetown, Grand Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 195198,

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 17 septembre 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ADVENT CORAL HOLDING S.à. r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

ADVENT CORAL (CAYMAN) LIMITED, prénommé, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961, à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Monsieur Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre; and
 - Monsieur François Bourgon, gérant de société, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11332. —Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114486/239/340.

(070130867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pfizer Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.712.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Bonn Schmitt Steichen

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007114447/275/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09098. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pfizer Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.712.

L'affectation du résultat se rapportant au bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Bonn Schmitt Steichen

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007114448/275/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Delta Hydrocarbons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.309.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dirk Leermakers, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of directors of DELTA HYDROCARBONS S.A., a société anonyme, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.309, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by M^e Joseph Elvinger on January 17, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 621 of April 14, 2007 (the «Company»), by virtue of a decision taken by the board of directors of the Company (the «Board of Directors») on July 31, 2007.

A copy of the above-mentioned resolutions of the Board of Directors, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to record the following statements:

(a) The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 17, 2007 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 621 of April 14, 2007. Its articles of association have been amended pursuant to a deed enacted by the undersigned notary dated March 22, 2007

which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Company has its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 124.309.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at forty-one thousand United States Dollars (USD 41,000) represented equally by three million one hundred thirty-five thousand six hundred (3,135,600) fully-subscribed shares, without par value, subdivided into twenty-six (26) classes of shares designated as class A to class Z, each class comprising one hundred twenty thousand six hundred (120,600) shares.

(c) Article 5 of the articles of association of the Company is worded as follows:

«5.1. The share capital of the Company is set at forty-one thousand United States Dollars (USD 41,000) represented equally by three million one hundred thirty-five thousand six hundred (3,135,600) fully-subscribed shares, without par value, subdivided into twenty-six (26) classes of shares designated as class A to class Z, each class comprising one hundred twenty thousand six hundred (120,600) shares (collectively the «Alphabet Shares»). Each Alphabet Share is in registered form and has the same rights and obligations as the other Alphabet Shares.

5.2. The Board of Directors shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the share capital of the Company, once or in several times, from forty-one thousand United States Dollars (USD 41,000) up to one billion and five hundred millions United States Dollars (USD 1,500,000,000) by the creation and issuance of any Alphabet Shares up to the amount of one billion four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 1,499,959,000);

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these Alphabet Shares;

(iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Alphabet Shares;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend the Articles accordingly; and

(v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effectuated within the limits of the authorised share capital.»

(d) The Board of Directors in its resolutions taken on July 31, 2007 resolved to, inter alia, «to appoint to Dirk Leermakers or any other partner or senior associate of LOYENS WINANDY, acting under his sole signature, to execute and sign for and on behalf of the Company any acts, deeds, declarations, certificates, notices, documents or statements as may be necessary to formalise the present capital increase in front of a notary public in Luxembourg.»

(e) In accordance with the above mentioned provisions of article 5 of the articles of association of the Company and pursuant to the authority given above, Dirk Leermakers, prenamed, acting on behalf of (i) LOYENS WINANDY and of (ii) the Board of Directors, declares to the notary that, the share capital of the Company shall be increased an amount of seventeen thousand seven hundred forty-six United States Dollars and twenty-seven cents (USD 17,746.27) to bring the share capital from its present amount of forty-one thousand United States Dollars (USD 41,000) up to fifty-eight thousand seven hundred forty-six United States Dollars and twenty-seven cents (USD 58,746.27) by the issue of one million three hundred fifty-seven thousand two hundred (1,357,200) new Alphabet Shares, each Alphabet Share without par value and all Alphabet Shares being fully subscribed.

(f) Thereupon, Dirk Leermakers, prenamed, declared to the notary that the Board of Directors has accepted the subscription of the one million three hundred fifty-seven thousand two hundred (1,357,200) new Alphabet Shares as follows:

- RELIANCE EXPLORATION AND PRODUCTION DMCC, a company incorporated and organised under the laws of Dubai, registered with the Registrar of Companies of the Dubai Multi Commodities Centre Authority under number 30596, and having its registered office at 1-4, 1st floor, Al Falasi Residence, Center Point Apartment Building, P.O. Box 125307, Dubai, U.A.E., has subscribed for one million forty thousand (1,040,000) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of thirteen thousand five hundred ninety-eight United States Dollars and sixty-six (USD 13,598.66).

- THORNBEAM LIMITED, a company incorporated as a private company under the Companies (Jersey) Law 1991, under the registered number 67081 and having its registered office at 26 New Street, St Helier, Jersey, has subscribed for one hundred sixty-six thousand four hundred (166,400) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of two thousand one hundred seventy-five United States Dollars and seventy-nine cents (USD 2,175.79).

- Mr Adrianus van Herk, born June 3rd, 1951, in Krimpen aan den IJssel, residing at s'Gravenweg, 120, 2902 LG Cappelle a/d IJssel, has subscribed for one hundred four thousand (104,000) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of one thousand three hundred fifty-nine United States Dollars and eighty-seven cents (USD 1,359.87).

- Mr Gert Jan Kramer, born on June 20th, 1942, in Heemstede, residing at Woestduinlaan 11, Doorn, the Netherlands, has subscribed for forty-one thousand six hundred (41,600) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of five hundred forty-three United States Dollars and ninety-five cents (USD 543.95).

- Mr Matthew Wells Dahan, born on June 10th, 1963, in Flemington, New Jersey, residing at Schiphol Boulevard 175, 1118 BG Luchthaven Schiphol, the Netherlands, has subscribed for eight hundred and thirty-two (832) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of ten United States Dollars and eighty-eight cents (USD 10.88).

- Mr Douwe Tideman, born on March 17th, 1951, in Hendrik-Ido-Ambacht, residing at Frederik Hendrikplein 9, 2582 AT Den Haag, the Netherlands, has subscribed for eight hundred and thirty-two (832) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of ten United States Dollars and eighty-eight cents (USD 10.88).

- Mr Scott Amos, born on April 29th, 1965, in Wichita, Kansas, residing at Schiphol Boulevard 175, 1118 BG Luchthaven Schiphol, the Netherlands, has subscribed for two hundred and eight (208) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of two United States Dollars and seventy-two cents (USD 2.72).

- Mr Farid Zouiouèche, born on April 23rd, 1972, in Bouloughine, Algeria, residing at Schiphol Boulevard 175, 1118 BG Luchthaven Schiphol, the Netherlands, has subscribed for one hundred and four (104) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of one United States Dollars and thirty-six cents (USD 1.36).

- Mr Bernardus Jozef Lips, born on March 1st, 1958, in Heerlen, residing Zijlweg 73, 2013 DD Haarlem, the Netherlands, has subscribed for two hundred and eight (208) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of two United States Dollars and seventy-two cents (USD 2.72).

- Mr Maarten Reinder Scholten, born on December 9th, 1954, in Amsterdam, the Netherlands, residing at De Lairessestraat 55, 1071 NT Amsterdam, the Netherlands, has subscribed for one thousand one hundred and forty-four (1,144) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of fourteen United States Dollars and ninety-six cents (USD 14.96).

- Mr Walter van de Vijver, residing at Groot Haesebroekseweg 1, 2243 EA Wassenaar (The Netherlands), has subscribed for one thousand one hundred and forty-four (1,144) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of fourteen United States Dollars and ninety-six cents (USD 14.96).

- Mr Frederik Berend Rijkens, born on January 4th, 1958, in Groningen, the Netherlands, residing at Sparrenlaan 1, 1272 RN Huizen, the Netherlands, has subscribed for three hundred and twelve (312) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of four United States Dollars and eight cents (USD 4.08).

- Mr Joel David Price, born on October 4th, 1971, in Birmingham the United Kingdom, residing at 39, Bramhall Drive, High Generals Wood, Washington, Tyne & Wear, NE38 9DE, United Kingdom, has subscribed for twenty-six (26) new Alphabet Share, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of thirty-four United States Dollars cents (USD 0.34).

- Ms Jeri Rosamond Eagan, born on September 2nd, 1954, in Boloxi, Mississippi, The United States of America, residing at Apollolaan 197/K, 1077 AX Amsterdam, The Netherlands, has subscribed for three hundred ninety (390) new Alphabet Shares, each without par value, and has fully paid them up by a contribution in cash of five United States Dollars and ten cents (USD 5.10).

The above contribution in cash of an aggregate amount of seventeen thousand seven hundred forty-six United States Dollars and twenty-seven cents (USD 17,746.27) is to be allocated to the share capital account of the Company.

A copy of bank statements evidencing the payment of an aggregate amount of seventeen thousand seven hundred forty-six United States Dollars and twenty-seven cents (USD 17,746.27) by the above subscribers is shown to the undersigned notary.

(g) It is further declared that the Board of Directors has repealed the existing shareholders' preferential subscription right for the purpose of the above issuance of new Alphabet Shares in accordance with article 5.2. (iii) of the Articles and with the resolutions of the Board of the Company taken on July 31, 2007.

(h) As a consequence of the increase of the corporate share capital, article 5 of the articles of association of the Company will henceforth have the following wording:

«5.1. The share capital of the Company is set at fifty-eight thousand seven hundred forty-six United States Dollars and twenty-seven cents (USD 58,746.27) represented equally by four million four hundred ninety-two thousand and eight hundred (4,492,800) fully-subscribed shares, without par value, subdivided into twenty-six (26) classes of shares designated as class A to class Z, each class comprising one hundred seventy-two thousand eight hundred (172,800) shares (collectively the «Alphabet Shares»). Each Alphabet Share is in registered form and has the same rights and obligations as the other Alphabet Shares.

5.2. The Board of Directors shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the share capital of the Company, once or in several times, from fifty-eight thousand seven hundred forty-six United States Dollars and twenty-seven cents (USD 58,746.27) up to one billion and five hundred millions United States Dollars (USD 1,500,000,000) by the creation and issuance of any Alphabet Shares up to the amount of one billion four hundred ninety-nine million nine hundred forty-one thousand two hundred fifty-three United States Dollars and seventy-three cents (USD 1,499,941,253.73);(...)

Cost

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately 2,000 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whose name, Christian name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et unième jour de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Dirk Leermakers, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de DELTA HYDROCARBONS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 124.309, constituée par acte notarié par devant M^e Joseph Elvinger le 17 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 621 du 14 avril 2007 (la «Société»), en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») le 31 juillet 2007.

Une copie des résolutions mentionnées ci-dessus du Conseil d'Administration, signées ne varietur par la personne comparante et le notaire en question, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La personne comparante a requis le notaire de noter les déclarations suivantes:

(a) la Société a été constituée sous le droit luxembourgeois conformément à un acte notarié par devant le notaire en question le 17 janvier 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 621 du 14 avril 2007. Les statuts ont été modifiés conformément à un acte du notaire en question du 22 mars 2007, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Société a son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 124.309.

(b) La Société a un capital souscrit et entièrement libéré fixé à quarante et un mille Dollars des Etats-Unis (USD 41.000) représenté équitablement par trois millions cent trente-cinq mille six cents (3.135.600) actions entièrement souscrites, sans valeur nominale, subdivisées en vingt-six (26) classes d'actions dénommées de classe A à classe Z, chaque classe comprenant cent vingt mille six cents (120.600) actions.

(c) L'Article 5 des statuts de la Société est formulé comme tel:

«5.1 Le capital de la Société est fixé à quarante et un mille Dollars des Etats-Unis (USD 41.000.-) représenté par trois millions cent trente-cinq mille six cents (3.135.600) actions intégralement souscrites sans valeur nominale et de valeur égale, subdivisées en vingt-six classes (26) classes d'actions dénommées de classe A à classe Z, chaque classe comprenant cent vingt mille six cents (120.600) actions (collectivement les «Actions Alphabet»). Chaque Action Alphabet est nominative et comporte les mêmes droits et obligations que les autres Actions Alphabet.

5.2 Le Conseil d'Administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, une ou plusieurs fois, de quarante et un mille dollars des Etats-Unis (USD 41.000) à un milliard cinq cent millions de dollars des Etats-Unis (USD 1.500.000.000) par la création et l'émission d'Actions Alphabet à concurrence d'un montant d'un milliard quatre cent quatre-vingt-dix neuf millions neuf cent soixante mille dollars des Etats-Unis (1.499.959.000);

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces Actions Alphabet;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires relatifs à cette ou ces émissions d'Actions Alphabet;

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier les Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.»

(d) Le Conseil d'Administration dans ses résolutions prises le 31 juillet 2007 a décidé inter alia, «de nommer Dirk Leermakers ou toute autre associé ou senior associate de LOYENS WINANDY, agissant sous sa seule signature, d'exécuter et de signer pour et au nom de la Société tous actes, actes notariés, déclarations, certificats, notes, documents nécessaires pour formaliser l'augmentation de capital présente par devant un notaire au Luxembourg.»

(e) Conformément aux provisions de l'article 5 des statuts de la Société et à l'autorité donnée ci-dessus, Dirk Leermakers, prénommé, agissant pour le compte de (i) LOYENS WINANDY et du (ii) Conseil d'Administration, déclare au

notaire que, le capital social de la Société pourra être augmenté d'un montant de dix-sept mille sept cent quarante-six et vingt-sept cents dollars des Etats-unis (USD 17.746,27) afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante et un mille dollars des Etats-Unis (USD 41.000) à cinquante huit mille sept cent quarante-six et vingt-sept cents dollars des Etats-Unis (USD 58.746,27) par l'émission de un million trois cent cinquante-sept mille deux cents (1.357.200) nouvelles Actions Alphabet, chaque Action Alphabet sans valeur nominale et toutes les Actions Alphabet étant entièrement souscrites.

(f) Par conséquent, Dirk Leermakers, prénommé, a déclaré au notaire que le Conseil d'Administration a ainsi accepté la souscription de un million trois cent cinquante-sept mille deux cents (1.357.200) nouvelles Actions Alphabet:

- RELIANCE EXPLORATION AND PRODUCTION DMCC, une société constituée et organisée sous le droit du Dubai, inscrite au Registrar of Companies of the Dubai Multi Commodities Centre Authority sous le numéro 30596, et ayant son siège social à 1-4, 1st floor, Al Falasi Residence, Center Point Apartment Building, P.O. Box 125307, Dubai, U.A.E., a souscrit un million quarante mille (1,040,000) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de treize mille cinq cent quatre-vingt-dix huit dollars des Etats-Unis et soixante-six cents (USD 13.598,66).

- THORNBEAM LIMITED, une société constituée en tant que private company sous le Companies (Jersey) Law 1991 sous le numéro 67081 et ayant son siège social à 26, New Street, St Hélier, Jersey, a souscrit cent soixante six mille quatre cents (166,400) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de deux mille cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis et soixante-dix neuf cents (USD 2.175,79).

- M. Adrianus van Herk, né le 3 juin 1951 à Krimpen aan den IJssel, demeurant à s'Gravenweg, 120, 2902 LG Cappelle a/d IJssel, a souscrit cent quatre mille (104,000) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de mille trois cinquante-neuf dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-dix sept cents (USD 1,359.87).

- M. Gert Jan Kramer, né le 20 juin 1942, à Heemstede, demeurant à Woestduinlaan 11, Doorn, Pays-Bas, a souscrit quarante et un mille six cents (41,600) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de cinq cent quarante-trois dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-quinze cents (USD 543,95).

- M. Matthew Wells Dahan, né le 10 juin 1963, à Flemington, New Jersey, demeurant à Schiphol Boulevard 175, 1118 BG Luchthaven Schiphol, Pays-Bas, a souscrit huit cent trente-deux (832) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de dix dollars des Etats-Unis et quatre-vingt huit cents (USD 10,88).

- M. Douwe Tideman, né le 17 mars 1951, à Hendrik-Ido-Ambacht, demeurant à Frederik Hendrikplein 9, 2582 AT Den Haag, Pays-Bas, a souscrit huit cent trente-deux (832) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de dix dollars des Etats-Unis et quatre-vingt huit cents (USD 10,88).

- M. Scott Amos, né le 29 avril 1965, à Wichita, Kansas, demeurant à Schiphol Boulevard 175, 1118 BG Luchthaven Schiphol, Pays-Bas, a souscrit deux cent huit (208) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de deux dollars des Etats-Unis et soixante-douze cents (USD 2,72).

- M. Farid Zouiouèche, né le 23 avril 1972, à Bouloughine, Algeria, demeurant à Schiphol Boulevard 175, 1118 BG Luchthaven Schiphol, Pays-Bas a souscrit cent quatre (104) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de un dollar des Etats-Unis et trente-six cents (USD 1,36).

- M. Bernardus Jozef Lips, né le 1^{er} mars 1958, à Heerlen, demeurant à Zijlweg 73, 2013 DD Haarlem, Pays-Bas, a souscrit deux cent huit (208) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de deux dollars des Etats-Unis et soixante-douze cents (USD 2,72).

- M. Maarten Reinder Scholten, né le 9 décembre 1954 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant à De Lairessestraat 55, 1071 NT Amsterdam, Pays-Bas, a souscrit mille cent quarante-quatre (1,144) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de quatorze dollars des Etats-Unis et quatre-vingt seize cents (USD 14,96).

- M. Walter van de Vijver, demeurant à Groot Haesebroekseweg 1, 2243 EA Wassenaar (Pays-Bas), a souscrit mille cent quarante-quatre (1,144) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de quatorze dollars des Etats-Unis et quatre-vingt seize cents (USD 14,96).

- M. Frederik Berend Rijkens, né le 4 janvier 1958, à Groningen, Pays-Bas, demeurant à Sparrenlaan 1, 1272 RN Huizen, Pays-Bas, a souscrit trois-cent douze (312) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de quatre Dollars des Etats-Unis et huit cents (USD 4,08).

- M. Joel David Price, né le 4 octobre 1971 à Birmingham the United Kingdom, demeurant à 39, Bramhall Drive, High Generals WoWashington, Tyne & Wear, NE38 9DE, Royaume-Uni a souscrit vingt-six (26) nouvelles Actions Alphabet, chacune sans valeur nominale, et les a intégralement payées par une contribution en liquide de trente-quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 0,34).

- Ms Jeri Rosamond Eagan, né le 2 septembre 1954, à Boloxi, Mississipi, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Apollolaan 197/K, 1077 AX Amsterdam, Pays-Bas, a souscrit trois cent quatre-vingt-dix (390) nouvelles Actions Alphabet, chacune

sans valeur nominale, et les a payées intégralement par une contribution en liquide de cinq Dollars des Etats-Unis et dix cents (USD 5.10).

La contribution en liquide d'un montant total de dix-sept mille sept cent quarante-six dollars des Etats-Unis et vingt-sept cents (USD 17.746,27) sera allouée au compte du capital social de la Société.

Une copie des relevés bancaires rapportant la preuve du paiement du montant total de dix-sept mille sept-cent quarante-six dollars des Etats-Unis et vingt-sept cents (USD 17.746,27) par les souscripteurs ci-dessus est montré au notaire.

(g) Il est déclaré que le Conseil d'Administration a abrogé le droit de souscription préférentielle existant des actionnaires aux fins de l'émission des nouvelles Actions Alphabet conformément à l'article 5.2 (iii) des statuts et avec les résolutions du Conseil de la Société prises le 31 juillet 2007.

(h) En conséquence de l'augmentation de capital social, l'article 5 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«5.1 Le capital de la Société est fixé à cinquante-huit mille sept cent quarante-six Dollars des Etats-Unis (USD 58.746,27.-) représenté par quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cents (4.492.800) actions intégralement souscrites sans valeur nominale et de valeur égale, subdivisées en vingt-six classes (26) classes d'actions dénommées de classe A à classe Z, chaque classe comprenant cent soixante-douze mille huit cents (172.800) actions (collectivement les «Actions Alphabet»). Chaque Action Alphabet est nominative et comporte les mêmes droits et obligations que les autres Actions Alphabet.

5.2 Le Conseil d'Administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:

(iii) augmenter le capital social de la Société, une ou plusieurs fois, de cinquante-huit mille sept cent quarante-six dollars des Etats-Unis et vingt-six cents (USD 58.746,27.-) à un milliard cinq cent millions de dollars des Etats-Unis (USD 1,500,000,000.-) par la création et l'émission d'Actions Alphabet à concurrence d'un montant d'un milliard quatre cent quatre-vingt-dix neuf millions neuf cent quarante et un mille deux cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis et soixante-treize cents (1.499.941.253,73);(...)

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de l'augmentation de capital suivante s'élèvent approximativement à 2.000 Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. Leermakers, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007. Relation: LAC/2007/21281. — Reçu 129,47 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114512/211/293.

(070131350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Majestiek International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 47.670.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour MAJESTIEK INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114439/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07801. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

NeWeb Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 77.062.

Le bilan modifié au 31 décembre 2005 (rectificatif du bilan déposé le 18 janvier 2007 sous la référence L070009141.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27 septembre 2007.

Pour NeWeb HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114445/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04275. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Thiriet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7517 Mersch, 54, rue de Beringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.098.

En date du 20 juin 2007, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le mandat de gérant technique de Monsieur Jérôme Petit est renouvelé pour une durée d'un exercice expirant à l'issue de la décision collective statuant sur les comptes 2007.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour THIRIET LUXEMBOURG S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114475/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Rubens Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.592.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114523/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08516. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**CEREP 4 Piccadilly Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP 4 Pic Place S.à r.l.).****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.431.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of September,

Before Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

CEREP III UK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 130.447, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Grand Duchy of Luxembourg (the «Sole Shareholder»), incorporated by a deed drawn up by M^e Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 2 July 2007 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP 4 PIC PLACE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.431 and incorporated by a deed drawn up by M^e Elvinger, prenamed, on 4 July 2007 and whose articles have not yet been published in the Mémorial;

since the incorporation of the Company, the articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended on 5 September 2007 pursuant to a deed drawn by M^e Elvinger, prenamed, by which the name of the Company has been changed from CEREP UK 4 PIC PLACE S.à r.l. into CEREP 4 PIC PLACE S.à r.l. and not yet published in the Mémorial;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from CEREP 4 PIC PLACE S.à r.l. into CEREP 4 PICCADILLY PLACE S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name CEREP 4 PICCADILLY PLACE S.à r.l.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.447, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»), constituée suivant un acte du notaire M^e Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 2 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial»);

en sa capacité d'associé unique de CEREP 4 PIC PLACE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.431, et constituée suivant un acte de M^e Elvinger, précité, en date du 4 juillet 2007, non encore publié au Mémorial (la «Société»);

depuis la création de la Société, les statuts de la Société (désignés ci-après comme les «Statuts») ont été modifiés par acte du 5 septembre 2007 établi par M^e Elvinger, précité; acte par lequel la dénomination de la Société a été changée de CEREP UK 4 PIC PLACE S.à r.l. à CEREP 4 PIC PLACE S.à r.l., et qui n'a pas encore été publié au Mémorial;

prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, paraphée et paraphée par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de CEREP 4 PIC PLACE S.à r.l. à CEREP 4 PIC-CADILLY PLACE S.à r.l. et de modifier l'article 4 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci dessus, qui devra maintenant être lu ainsi:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP 4 PICCADILLY PLACE S.à r.l.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, P. Serres.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26277. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114516/211/91.

(070131556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Artic Circle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.652.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114517/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08511. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Dlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.976.

In the year two thousand seven, on the third day of the month of July,

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DLUX HOLDCO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 22 September 2005, published in the Mémorial C number

183 of 26 January 2006 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 110.976. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 15 September 2006 published in the Mémorial C number 2281 of 6 December 2006.

The extraordinary general meeting is declared open with Mr Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Jennifer Ferrand, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1 To amend the last paragraph of article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

2 To amend the second and the last paragraph of article 24 of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholder's capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

3 Miscellaneous.

(ii) The shareholder present, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholder, the proxy of the represented shareholder and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxy of the represented shareholder, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and the shareholder present or represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notice were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the last paragraph of article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the second and the last paragraph of article 24 of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholder's capital contribution (including

any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

There being no other business, the extraordinary general meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois de juillet.

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société DLUX HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 Septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 183 du 26 janvier 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.976. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2281 du 6 décembre 2006.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael Jonas, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Jennifer Ferrand, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Bless, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Modification du second paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

2 Modification du deuxième et dernier paragraphe de l'article 24 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera réparti entre les associés à proportion des contributions cumulées à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).»

3 Divers.

(ii) L'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le second paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le deuxième et dernier paragraphe de l'article 24 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera réparti entre les associés en proportion de leur participation à la Société de souscrire pour les actions détenues par eux (comprenant toute prime d'émission payée).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, J. Ferrand, C. Bless, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7893. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114519/239/157.

(070131129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Sethos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.031.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114521/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08514. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Byblos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.599.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114514/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08912. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Diantus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 53.227.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr Stephanos Stephanides, residing in 29 Elaionon Street, Strovolos, Cyprus,

here represented by Mr Antoine Hientgen, economist, with professional address at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Nicosia, on 25th June 2007.

Said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of DIANTUS HOLDINGS S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg, incorporated following a notarial deed on 15 December 1995, published in the Mémorial C, n° 86, on 19 February 1996 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-53.227 (the «Company»).

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Change of the nationality of the company and transfer of the registered office from the Grand Duchy of Luxembourg to the Seychelles, decision to be taken unanimously by the shareholders, according to article 67-1(1) of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended. Adoption by the Company of the nationality of the Seychelles, the change of the nationality and the transfer of the registered office do not cause, neither legally nor fiscally the dissolution or the constitution of a new company, the whole under suspensory condition of the registration of the company as an International Business Company in the Seychelles.

2. To fix the new address of the transferred registered office at the offices of INTERNATIONAL LAW & CORPORATE SERVICES (PTY) Ltd 2nd Floor, Allied Building Annex, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles.

3. To authorize the board of directors with power of substitution in order to arrange and execute documents for the re-domiciliation of the company under the laws of Seychelles and the discontinuance of the company under the laws of Luxembourg.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved:

- to change the nationality of the company and to transfer the registered office from the Grand Duchy of Luxembourg to the Seychelles;

- that the Company adopts the nationality of the Seychelles, the change of the nationality and the transfer of the registered office do not cause, neither legally nor fiscally the dissolution or the constitution of a new company, the whole under suspensory condition of the registration of the company as an International Business Company in the Seychelles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to fix the new address of the transferred registered office at the offices of INTERNATIONAL LAW & CORPORATE SERVICES (PTY) Ltd 2nd Floor, Allied Building Annex, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to authorize the board of directors with power of substitution in order to arrange and execute documents for the re-domiciliation of the company under the laws of Seychelles and the discontinuance of the company under the laws of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Stephanos Stephanides, demeurant au 29 Elaionon Street, Strovolos, Chypre,
représenté aux fins des présentes par Monsieur Antoine Hientgen économiste, avec adresse professionnelle au 21,
boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Nicosie, le 25 juin 2007.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant de donner acte que l'Associé Unique est l'associé unique de DIANTUS HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 1995, publié au Mémorial C, n ° 86, du 19 février 1996 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 53.227 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté tel que précédemment mentionné, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la nationalité de la société et transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg aux Seychelles, décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-I (I) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la société de la nationalité des Seychelles, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société comme une «International Business Company» aux Seychelles.

2. Fixation de la nouvelle adresse du siège social transféré à l'adresse de INTERNATIONAL LAW & CORPORATE SERVICES (PTY) Ltd, 2nd Floor, Allied Building Annex, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles.

3. Autorisation aux membres du conseil d'administration de la société avec pouvoir de substitution afin d'arranger et d'exécuter les documents nécessaires à la re-domiciliation de la société sous le droit des Seychelles et à la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

demande au notaire instrumentant soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide:

- de changer la nationalité de la société et décide de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg aux Seychelles;

- que la Société adopte la nationalité des Seychelles, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société comme une «International Business Company» aux Seychelles.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la nouvelle adresse du siège social transféré à l'adresse de INTERNATIONAL LAW & CORPORATE SERVICES (PTY) Ltd, 2nd Floor, Allied Building Annex, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser les membres du conseil d'administration de la société avec pouvoir de substitution afin d'arranger et d'exécuter les documents nécessaires à la re-domiciliation de la société sous le droit des Seychelles et à la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Hientgen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7545. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114522/239/111.

(070131333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Redmond Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.513.

Les comptes annuels au 31 juillet 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007114432/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09122. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Prae Tool, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.479.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 7. September 2007

Das Jahr zweitausendsieben, den siebten September.

Herr Michael Bentele, Kaufmann, wohnhaft in D-77836 Rheinmünster, Eichenweg 1, alleiniger Gesellschafter der Firma PRAE TOOL G.m.b.H. welcher das Gesamtkapital vertritt, fasst folgenden Beschluss:

Aufgrund einer Gemeindeverordnung hat sich die Adresse des Gesellschaftssitzes wie folgt geändert: alte Adresse: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie; neue Adresse: L-3364 Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.

Leudelange, den 7. September 2007.

M. Bentele.

Référence de publication: 2007114495/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05937. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Paoli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 35.448.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dahlstrand, administrateur de sociétés, demeurant Flötuisksvägen 11 à S-16572 Hässelby, de Monsieur Roeland P. Pels, employé privé, demeurant 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114487/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Création Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.258.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 août 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Maurizio Borletti, administrateur de sociétés, demeurant 10, Hanover Street à W1R 9HF Londres, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-2016 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT REVISION S.à r.l, ayant son siège social 257, route d'Esch à L-1471 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114483/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06857. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Betam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.854.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114493/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Seira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.551.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114507/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08366. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Mykerinos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.329.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114499/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08566. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

DBI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.674.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114449/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08575. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Manongue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.645.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114421/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09048. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

PBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.846.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of June.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg),

There appeared:

Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

Mr Øyvind Thorsheim, company director, residing at 703 Dunas Douradas, Apartado 3164, 8135-902 Almancil, Portugal,

hereafter referred to as «the principal»,

by virtue of a proxy given in Warsaw, on 26 April 2007.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company PBB S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the «registre de commerce et des sociétés» in Luxembourg, section B number 115.846, has been incorporated pursuant to a notarial deed, enacted on 10 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1255 of 29 June 2006, (here after «the Company»);

The Articles of Incorporation of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) and is divided into three hundred and ten (310) ordinary shares, each share having a par value of one hundred euro (100.- EUR) and each of them entirely paid up in cash;

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company PBB S.A., prenamed;

IV.- That the principal has acquired all three hundred and ten (310) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the dissolved Company, being 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

VIII.- That all the Company's shares in circulation and if necessary the register of shareholders of the Company are cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

A comparu:

Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Øyvind Thorsheim, directeur de sociétés, demeurant à 703 Dunas Douradas, Apartado 3164, 8135-902 Almancil, Portugal,

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Varsovie, le 26 avril 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La même mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société PBB S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115.846, a été constituée suivant acte notarié du 10 avril 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1255 du 29 juin 2006 (ci-après: «la Société»);

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) et se trouve divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et chaque action étant intégralement libérée en numéraire;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société PBB S.A., prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, étant celle du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

VIII.- Que toutes les actions en circulation, le cas échéant le registre des actionnaires de la Société sont annulés en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: U. Häll-Lundgren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7598. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114528/239/96.

(070131326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Alokan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.593.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114510/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08909. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Andrews S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.585.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114513/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08910. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Rether Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.457.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114508/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08375. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

DD Publishing S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 83.316.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007114434/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09115. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Ronndriesch 123 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.107.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114422/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08619. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Européenne Groupes Hotels Holding Luxembourg (EG2H Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.854.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114430/5644/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05889. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Djoser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.415.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114526/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08520. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 79.399.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007114419/1122/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08731C. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Editis Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

EDITIS FINANCING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007114369/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08214. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.
